

ment de femmes et d'enfants. Il y a quelques semaines, le ministre a dit un mot d'un importateur de robes pour demoiselles qui voulait en importer au pays 10,000 douzaines au prix de 33 c. $\frac{1}{2}$ pièce. Le ministre veut-il nous dire comment le Gouvernement a empêché l'entrée de ces articles et en a fixé la valeur, et à la demande de qui?

L'hon. M. RYCKMAN: Elles n'ont pas été importées.

M. YOUNG: A cause d'une estimation excessive de leur valeur, je suppose.

L'hon. M. RYCKMAN: Nous avons dit à l'intéressé que s'il y avait dumping, nous appliquerions le droit d'antidumping, et l'affaire n'a pas eu de suites.

M. YOUNG: Le Gouvernement a-t-il déclaré qu'il établirait un droit assez élevé pour empêcher l'importation des robes? Dois-je comprendre cela?

L'hon. M. RYCKMAN: Non, ce n'est pas exact. Nous avons déclaré que, conformément à la loi du dumping, nous appliquerions le droit d'antidumping et l'affaire n'a pas été conclue.

M. YOUNG: En tout cas, il n'y a pas eu d'importation. J'aimerais à montrer au ministre l'autre côté de la médaille. On aurait pu importer au pays 120,000 robes de dames au prix de 33c. $\frac{1}{2}$ chacune. Le ministre a dit: non, vous ne les importerez pas. Un de mes amis désireux d'engager une bonne pour aider sa femme s'est imaginé qu'il en trouverait une dans les régions de la Saskatchewan ravagées par la sécheresse. (*Exclamations*) Il n'y a pas de quoi rire. Il est allé de maison en maison, là où il y avait des jeunes filles capables et désireuses d'aller travailler. Elles ne pouvaient partir faute de vêtements. Elles étaient littéralement nu-pieds. (*Exclamations*) Libre aux honorables députés de rire, mais s'ils étaient en cet état, ils ne riraient pas. Telle était la situation. Tandis qu'il y a des gens en haillons, nu-pieds, au pays, le ministre se vante à la Chambre de les avoir privés de l'occasion d'acheter des robes au prix de 33c. $\frac{1}{2}$ pièce.

L'hon. M. MALCOLM: Je ne retarderai pas l'adoption du crédit, mais j'ai une remarque à faire, surtout parce que le ministre du Commerce est à son siège. L'honorable député d'Algoma-Est a parlé de la probabilité de l'établissement d'un droit sur le bois de construction par les Etats-Unis, et de l'effet désastreux que cela pourrait avoir sur notre industrie forestière. Ensuite, l'honorable député d'Antigonish-Guysborough a discuté avec

[M. Young.]

le ministre l'établissement d'un droit compensateur de \$1.50 par 1,000 pieds sur le bois canadien par suite du droit d'accise d'un pour 100 perçu sur le bois américain importé au Canada. Si la chose se produit, il exhorte le ministre du Revenu national et aussi ses collègues à user de représailles contre les Etats-Unis, en frappant d'un droit leur bois expédié au Canada. Je n'aurai pas d'autre occasion d'en parler au cours de la session, je suppose. J'avertis donc maintenant le ministre du Revenu national, le ministre du Commerce et le cabinet que le gouvernement canadien ne saurait adopter une politique plus insensée ni plus destructive que l'imposition d'un droit sur le bois de construction importé des Etats-Unis.

Malheureusement, le bois de construction de tout genre est inscrit dans notre tarif douanier sous une seule rubrique. Il comprend une variété d'arbres et sert à divers usages. Bon gré, mal gré, nous dépendons des Etats-Unis pour obtenir le bois de chêne, de noyer d'Amérique et de noyer. L'honorable député de Lincoln sait bien que le noyer dur est essentiel à la fabrication de certains articles qu'il produit; le noyer est également essentiel à la fabrication de certains articles de ma manufacture et je demande au ministre de ne pas traiter le chapitre du bois comme s'il s'agissait d'un seul article. Ce chapitre devrait être divisé en plusieurs classes; il serait ensuite possible d'établir équitablement les droits de douane. Si le gouvernement des Etats-Unis impose un droit d'importation sur le bois canadien, je demande au Gouvernement de ne pas compromettre l'industrie canadienne par des représailles et des droits sur une matière première qu'il nous faut nécessairement acheter aux Etats-Unis, si nous voulons donner du travail à certaines divisions de l'industrie de l'ébénisterie. L'honorable député de Comox-Alberni a raison; il faudrait entrer en "conversations" avec les Etats-Unis pour tâcher d'obtenir que le bois soit admis en franchise dans les deux pays. Le Canada a la meilleure part de ce commerce; nous vendrons aux Etats-Unis plus de bois que nous ne leur en achetons et celui que nous importons est d'une espèce qu'on ne trouve pas au Canada. Je conseille au ministre de ne pas s'engager dans un programme insensé de représailles, même si le Gouvernement a le pouvoir de le faire.

M. SPEAKMAN: J'aimerais à connaître les règlements concernant l'admission de livres éducatifs, publiés en Grande-Bretagne et non au Canada. Voici pourquoi je pose cette question: j'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un ami demeurant dans ma circonscription qui, bien que cultivateur et pas riche, se livre à des